



Formation Initiale PRAP 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social)



Objectifs :

- Rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé
- Proposer, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines
- Maîtriser les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.



Sanitaire et social



Participants :

- Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est limité à 10 par groupe.



Modalités d'accès :

- Aucun prérequis nécessaire



Durée et dates de formation :

- 21 heures en présentiel, réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement.
- Calendrier à définir en fonction du client.



Contenu de formation :

DOMAINE DE COMPETENCES 1

Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

1.1. Comprendre l'intérêt de la prévention

- 1.1.1. Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- 1.1.2. Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- 1.1.3. Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

1.2. Connaître les risques de son métier

- 1.2.1. Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- 1.2.2. Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- 1.2.3. Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

DOMAINE DE COMPETENCES 2

Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

2.1. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.

- 2.1.1. Connaître le fonctionnement du corps humain
- 2.1.2. Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- 2.1.3. Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

2.2. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- 2.2.1. Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- 2.2.2. Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- 2.2.3. Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

DOMAINES DE COMPETENCES 3
Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

3.1. Proposer des améliorations de sa situation de travail

- 3.1.1. A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- 3.1.2. En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
- 3.1.3. En prenant en compte les principes généraux de prévention

3.2. Faire remonter l'information aux personnes concernées

- 3.2.1. Identifier les personnes concernées
- 3.2.2. Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement

3.3. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- 3.3.1. Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- 3.3.2. Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention
- 3.3.3. Maîtriser les principes de mobilisation des personnes



Modalités d'évaluation de la certification :

- En vue de l'obtention du certificat d'acteur PRAP une épreuve certificative est proposée de façon à permettre :
 - ✓ une évaluation de chaque compétence
 - ✓ les regroupements en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles de travail.
- Les compétences seront évaluées par le formateur PRAP en respectant les modalités définies, en s'appuyant sur la grille d'évaluation certificative de l'acteur PRAP 2S et en s'aidant du guide de l'épreuve certificative de la formation de l'acteur.
- Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.
- Une attestation de fin de formation est remise à la fin de la formation.
- Un certificat Acteur PRAP 2S (modèle national) est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée.



Modalités pédagogiques

Moyens pédagogiques

Matériel de simulation et d'apprentissage

- 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 ou 5 stagiaires
- 1 lit médicalisé électrique pour 4 ou 5 stagiaires
- des disques de pivotement
- des planches de transfert
- des draps de glisse
- du matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert...)
- 1 soulève personne
- des vidéos de présentation

Par ailleurs, dans le **cas particulier** d'une formation à destination d'un public travaillant dans le secteur de la Petite Enfance, il est nécessaire d'utiliser le matériel suivant :

- 2 mannequins nourrissons (moins de 8 mois) lestés
- 2 mannequins enfants (8 mois et plus) lestés
- 1 table à langer
- 1 tapis de jeu
- 1 transat
- 1 chaise haute + biberon + assiette et couverts plastique
- 1 lit parapluie avec hamac et ouverture sur le côté
- 1 poussette

Méthodes pédagogiques

- Une méthode active qui met les stagiaires en situation de cas concret et de simulation.
- Une méthode interrogative qui amène les stagiaires à co-construire leur analyse.
- Une méthode didactique via supports informatique qui apporte les savoirs essentiels et les conduites à tenir



Tarifs :

- Merci de nous contacter pour un devis personnalisé :

✓ christelle.brex@mfr.asso.fr
✓ sandrine.collard@mfr.asso.fr



Titulaires du certificat de « Formateur PRAP IBC/2S valide.